

LA PROCÉDURE DE LICITATION-PARTAGE



Public concerné

Avocats

Prérequis

Titularité du CAPA

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

380€ HT/ 456 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Raphaël Morenon

Avocat au Barreau de Marseille

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les règles de la procédure de licitation-partage
- Appréhender la préparation et le déroulement d'une audience de vente
- Gérer les effets de l'adjudication
- Anticiper les cas contentieux

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : Les règles générales de la licitation-partage
- > Séquence 2 : La préparation et le déroulement de l'audience de vente
- > Séquence 3 : La surenchère, le droit de préemption et la faculté de substitution
- > Séquence 4: Les effets de l'adjudication
- > Séquence 5 : La notification de la vente et la sanction de l'adjudicataire défaillant

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



LA PROCÉDURE DE LICITATION-PARTAGE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Raphaël Morenon
Avocat au Barreau de Marseille

Avocat depuis le 8 janvier 2016, inscrit au Barreau de Marseille, Maître Morenon consacre la totalité de son activité professionnelle au droit de la consommation, au droit bancaire et aux procédures civiles d'exécution.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

40mn Séquence 1 : Les règles générales de la licitation-partage

5 mn Pause

40mn Séquence 2 : La préparation et le déroulement de l'audience de vente

5 mn Pause

40mn Séquence 3 : La surenchère, le droit de préemption et la faculté de substitution

5 mn Pause

40mn Séquence 4 : Les effets de l'adjudication

5 mn Pause

40mn Séquence 5 : La notification de la vente et la sanction de l'adjudicataire défaillant

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

